



## BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes

Vu la loi du 24 mai 1854 ;

Vu le procès-verbal dressé le ..... *17 juin* ..... 1941 à 13h -

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant ;

### ARRÊTE

Article 1. — Il est délivré à *Krause Badische Füllfederfabrik*  
*Friedrich Grube*  
*à Miesloch (Baden) (Allemagne)*  
*rep. par M<sup>rs</sup> Jeunehomme & Delbauch, à Bruxelles,*  
un brevet d'invention pour : *Stylamines en pousoir avec deux*  
*pointes serré-mines*

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le ..... *24 juillet* ..... 1941

Au nom du Ministre et par délégation :  
Le Directeur Général du Commerce,

*cy*  
*Capak*

2. Procédé pour la séparation de chrome et de fer suivant 1, caractérisé en ce que le soufflage de la charge se fait avec emploi de vent enrichi en oxygène ou au moyen d'oxygène pur.

3. Procédé pour la séparation de chrome et de fer, suivant 1, caractérisé en ce que la charge est soufflée au moyen de vent réchauffé au préalable.

4. Procédé pour la séparation de chrome et de fer, suivant 1, caractérisé en ce qu'à la charge fabriquée au haut-fourneau ou par fusion, on ajoute, avant le soufflage, des corps apportant de la chaleur, par exemple sous la forme de ferro-silicium.

5. Procédé pour la séparation de chrome et de fer, suivant 1, caractérisé en ce qu'il est effectué dans deux convertisseurs établis pour le fonctionnement basique, de telle manière que dans l'un des convertisseurs s'effectue seulement la première phase et dans le second convertisseur seulement la seconde phase du procédé.

6. Procédé pour la séparation de chrome et de fer, suivant 1, caractérisé en ce que la scorie à forte teneur en fer et à basse teneur en chrome de la seconde phase de soufflage est ajoutée dans un haut-fourneau fonctionnant pour la production de fonte contenant du chrome.

Approuvé :  
1 mot ajouté.

5

Bruxelles, le 17 juin 1941.  
P.Pon.: Sté dite: H.A. BRASSERT &  
Co. G.m.b.H.

*Alus Hamille*

ORIGINAL

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

BREVET d'invention n° 441770

DEMANDE DÉPOSÉE, le 17. VI. 1941

BREVET ACCORDÉ par arrêté ministériel du 31. VII. 1941



MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

formée par

Société dite : KAWECO BADISCHE FÜLLFEDERFABRIK FRIEDRICH GRUBE

pour

Stylomine à poussoir avec deux pinces serre-mines.

---

La présente invention se rapporte à un stylomine à poussoir avec deux pinces serre-mines déplaçables longitudinalement par un réservoir à mines prévu à l'intérieur de l'enveloppe sous l'action d'un ressort et disposées en contre-sens, la première des dites pinces étant logée dans l'orifice de la pointe et la seconde collaborant avec une douille déplaçable de serrage.

Suivant l'invention, les deux pinces serre-mines sont reliées rigidement, de préférence de manière telle qu'elles sont constituées par l'extrémité avant respectivement arrière d'un tube commun guidant les mines entre les deux pinces. Dans la pointe du stylomine, un dispositif de frein, s'engageant dans le tube serre-mine et épousant la mine sous friction, est monté à demeure de manière à constituer en même temps l'arrêt avant pour le serre-mine.

Les pinces sont constituées par les extrémités du serre-mine fendues et rendues rugueuses à l'intérieur d'une manière connue, ces extrémités étant renforcées coniquement en vue d'obtenir le

serrage de la mine. Le serrage de la pince avant est obtenu par le recul du serre-mine dans l'orifice de la pointe ; pour le serrage de la pince arrière par contre, il est prévu une douille de serrage sous l'action du ressort à recul du réservoir à mines. Cette douille de serrage de préférence est reliée à demeure à un taquet du réservoir à mines servant de tube de guidage aux mines ; elle enveloppe la pince arrière sous friction, de sorte qu'elle entraîne pendant l'avance le serre-mine jusqu'à ce que celui-ci soit arrêté par son arrêt avant ; ensuite, si l'avance du réservoir à mines continue, la douille de serrage, par suite du choc de l'extrémité avant de son taquet contre l'extrémité frontale du serre-mine arrière, est débloquée de la pince et de cette manière le serrage cesse.

Le dispositif de frein en forme de douille peut comporter deux ou plusieurs langues convenablement recourbées qui, à travers deux entailles juxtaposées du serre-mine, saisissent la mine sous friction.

Par suite de la dite disposition et exécution des parties, la fabrication ainsi que le montage des stylomines à poussoir sont sensiblement simplifiés. En même temps, le nombre des défauts et des sources de dérangements est réduit et la mine est mieux tenue et guidée à conduit que jusqu'à présent.

Le dessin annexé représente à titre d'exemple une forme d'exécution du stylomine faisant l'objet de la présente invention.

Fig.1 représente le stylomine en position d'écriture, tandis que les fig.2 et 3 montrent différentes positions du mécanisme pendant l'avance de la mine.

Le stylomine est constitué par une enveloppe 1, dans laquelle le réservoir à mines 3, fermé par le poussoir 2, peut être déplacé contre l'effet du ressort à recul 4. Le taquet 5, servant de tube porte-mine et se raccordant à l'extrémité avant du réservoir à mines, est enveloppé par une douille 6 y fixée, avec alésage intérieur accusant un faible rétrécissement conique 7 légèrement avant

9

4413770

son extrémité de devant. Le ressort à recul 4 enveloppe la douille 6, en s'appuyant de son extrémité arrière contre le fond du réservoir à mines et de son extrémité avant contre un talon 8 de l'enveloppe ou contre une douille de raccord 14 à l'intérieur de l'enveloppe. La pince arrière 9 du serre-mine 10 disposé à l'intérieur de la douille 6 est fendue longitudinalement et sa conicité correspond exactement au rétrécissement conique de l'alésage intérieur 7 de la douille 6 ; de cette manière, la douille peut épouser exactement la dite pince et la serrer contre la mine. Dans la partie centrale cylindrique du serre-mine 10, deux entailles juxtaposées, formant fenêtre, sont disposées de manière à dégager l'alésage intérieur, de sorte qu'une mine y logée puisse être saisie par le dispositif de frein. La pince avant 12 du serre-mine est également munie de fentes et renforcée coniquement à son extrémité avant de manière à ne pouvoir être enfoncée dans l'orifice de la pointe qu'à l'état vide ; par contre, après l'introduction d'une mine, elle s'écarte à mesure d'être arrêtée par l'orifice de la pointe et empêchée d'être introduite à l'intérieur de cet orifice. La partie 13 de la pointe est vissée sur l'extrémité avant de l'enveloppe 1 ou sur la douille de raccord 14. A l'intérieur de la douille de raccord 14 se trouve, y fixée à demeure, la douille à frein 15, se terminant par deux langues 16 saisissant la mine à travers les fenêtres 11. Aussi bien la douille à frein 15 que le serre-mine 10 portent des arrêts 17 et 18, limitant le mouvement du dit serre-mine.

Le stylomine fonctionne de la manière suivante :

Par une pression sur le poussoir 2, le réservoir 3 avec son taquet 5, servant de tube de guidage pour la mine, et la douille 6 sont avancés contre l'action du ressort 4. Le serre-mine 10 est entraîné dans ce mouvement par suite du serrage de sa pince arrière 9 dans l'alésage conique 7 de la douille 6. La pince avant 12 sort en même temps de l'orifice de l'enveloppe et s'ouvre. La mine serrée dans la pince arrière 9 est avancée par le frein 16

sous une légère friction. Dès que l'arrêt 17 du serre-mine vient en contact avec l'arrêt 18 de la douille à frein 15, le serre-mine est retenu et la douille 6 avance légèrement, jusqu'à ce que l'extrémité avant du taquet 5 vienne en contact avec l'extrémité arrière de la pince 9. Pendant cette nouvelle avance, l'alésage 7 de la douille est débloqué de la pince 9, qui s'ouvre et libère la mine. Dès que la pression sur le poussoir 2 est relâchée, le ressort 4 ramène les parties. Pendant ce recul, la mine est d'abord libérée des deux pinces 9 et 12 et est maintenue dans sa position par le frein 16, tandis que les pinces sont rentrées. Par conséquent, elle subit un mouvement relatif par rapport aux pinces. Dès que la partie renforcée de la pince avant 12 est rentrée dans l'orifice de la pointe 13, cette pince se ferme et arrête la mine. La pince elle-même étant empêchée de reculer plus loin, la douille 6 continue son mouvement de recul avec le réservoir à mines et elle presse la pince arrière 9 sur la mine. Par conséquent, la mine sort de la pointe d'une quantité égale à l'avance et le stylomine est prêt à écrire.

#### RE V E N D I C A T I O N S .

1. Stylomine à poussoir avec deux pinces déplaçables longitudinalement à l'intérieur de l'enveloppe, l'une de celles-ci étant logée dans l'orifice de la pointe, qui la serre autour de la mine, caractérisé en ce que les deux pinces (9 et 12) sont reliées rigidement et en ce que, entre les pinces, il est disposé un organe de frein (16) immobile saisissant la mine sous une légère friction.

2. Stylomine à poussoir suivant revendication 1, caractérisé en ce que la pince avant (12) présente une surface extérieure conique en arrière serrée suivant une ligne par une arête vive de l'alésage de la pointe de manière telle que la pince s'ouvre instantanément dès le début de l'avance et se ferme de même à la fin du recul.

3. Stylomine à poussoir suivant revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la pince arrière (9) de forme conique est envelop-

pée par un organe de serrage (7) de conicité convenable et déplaçable avec le réservoir à mines à l'intérieur de l'enveloppe contre l'effet d'un ressort à recul (4).

4. Stylomine à poussoir suivant revendication 3, caractérisé en ce que les arrêts (17 et 18) limitant l'avance des pinces (9 et 12) sont disposés de manière que l'organe de serrage 6 puisse avancer plus loin que les pinces.

5. Stylomine à poussoir suivant l'une ou l'autre des revendications précédentes, caractérisé en ce que des fenêtres sont prévues dans le serre-mine (10) reliant les pinces (9 et 12) et en ce que le dispositif de frein (15 et 16) monté à demeure dans l'enveloppe et agissant à travers les dites fenêtres sert d'arrêt à l'avance du serre-mine.

6. Stylomine à poussoir suivant l'une ou l'autre des revendications précédentes, caractérisé en ce que les langues (16) du frein sont disposées sur une douille fixe dans l'alésage de la pointe respectivement d'une douille de raccord (14).

7. Stylomine à poussoir suivant les revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un seul ressort à recul (4) est prévu pour agir sur le réservoir à mines et les pinces.

8. Stylomine à poussoir suivant les revendications précédentes, caractérisé en ce qu'après le recul de la mine et après dévissage de la pointe (13) tout le mécanisme peut être retiré de l'enveloppe.

---

Bruxelles le 17 juin 1941.

pour de la dite: *Karveco Badische Füllfederfabrik  
Friedrich Grube.*

JEUNEHOMME & DELBROUCK

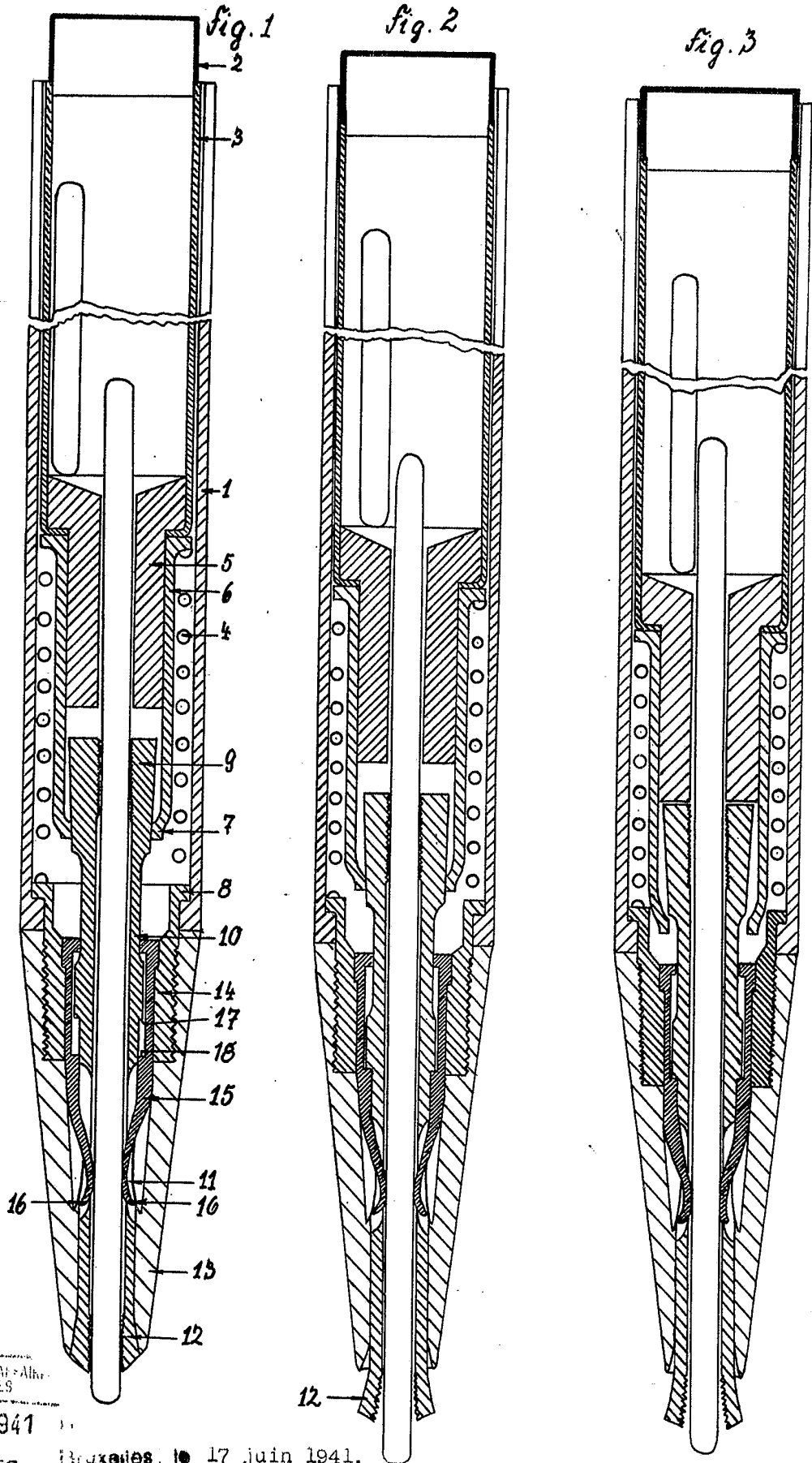
*[Signature]*

1770

ORIGINAL

Société dite: KAWECO BADISCHE FÜLLFEDERFABRIK FRIEDRICH GRUBE.

141770



MINISTÈRE DES AFFAIRES  
INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES  
26 JUIN 1941  
BREVETS

Bruxelles, le 17 juin 1941.  
Société dite: KAWECO BADISCHE FÜLLFEDERFABRIK FRIEDRICH GRUBE.

JEUNEHOMME & DELBROECK

4